

Cour d'Appel de Douai

Tribunal judiciaire de Lille

Jugement prononcé le : 02/2020

6ème Chambre Correctionnelle

N° minute :

N° parquet :



Récidive alcool

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lille  
MILLE VINGT,

VRIER DEUX

composé de Monsieur DUPREY Ludovic, vice-président, président du tribunal correctionnel désigné conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame AMARA Nadia, greffière,

en présence de Madame LE GALL Laurence, vice-procureure de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom :

né le 10 novembre 1960 à STE MENEHOULD (Marne)

Nationalité : française

Situation familiale : divorcé

Situation professionnelle : éducateur

Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant :

Situation pénale : libre

non comparant représenté avec mandat par Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

Prévenu des chefs de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 22 juin 2019 à BAUVIN 59

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard  
de M. Yrille,

**Relaxe** M. Yrille, M. [nom] des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière

LA GREFFIERE

*[Signature]*

LE PRÉSIDENT  
*[Signature]*

**RELAXE**  
obtenue  
**PAR ME REGLEY**